

---

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT RÉGISSANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS

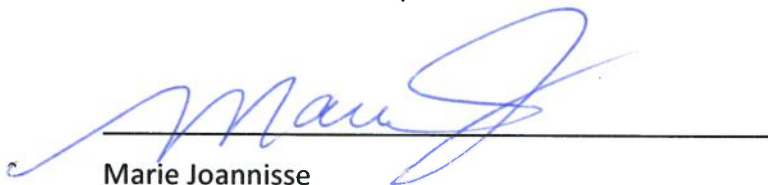
**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

**QUE** le Conseil a adopté le règlement numéro 280-2022, intitulé « Règlement régissant la période de questions », lors de la séance du 6 septembre 2022, tenue à l'édifice municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 7 septembre 2022.



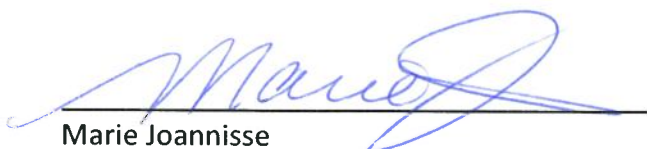
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 7 septembre 2022.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière